OUI

JE SOUTIENS LA FONDATION ENTREPRENDRE

Pour faire un don par chèque, remplissez ce bulletin de soutien, joignez votre chèque à l'ordre de la Fondation Entreprendre et envoyez le tout, sous enveloppe affranchie, à :

Fondation Entreprendre - Bât 5 - 32 rue du Faubourg Poissonnière - 75010 Paris Tél. +33 (0)1 85 34 18 96

MES COORDONNÉES	MON DON
○ Mme ○ M.	Je fais un don de :
Nom	○ 1 000 € ○ 5 000 € ○ 10 000 €
Prénom	○ 20 000 € ○ 50 000 €
Société	O Autre montant€
Adresse	Je règle :
	 Par chèque bancaire ou postal à l'ordre de la Fondation Entreprendre
Mail	 Par virement bancaire IBAN FR76 3000 3033 2400 0500 5345 738
Tél	BIC SOGEFRPP

DE NOUVELLES FISCALITÉS, UNE MÊME GÉNÉROSITÉ!

L'Impôt sur la Fortune Immobilière (IFI) remplace dorénavant l'Impôt de Solidarité sur la Fortune (ISF) sans autre changement.

Pour rappel, la déduction fiscale pour un don réalisé dans le cadre de l'IR (impôt sur le revenu) demeure très avantageuse.

AVANTAGES FISCAUX

Si vous êtes assujetti(e) à l'IR: grâce à votre don, déduisez 66 % de son montant sur votre impôt, dans la limite de 20 % du revenu imposable annuel, ceci assorti d'une possibilité de report de l'excédent de la réduction fiscale sur 5 ans.

Par exemple, un don de 2000 € vous revient en réalité à 680 €.

- Si vous êtes assujetti(e) à l'IFI: grâce à votre don, déduisez 75 % de son montant sur votre impôt, dans la limite de 50 000 €.
 Par exemple, un don de 5000 € vous revient à 1250 €.
- En tant qu'entreprise, grâce à votre don, déduisez 60 % de son montant sur votre impôt, dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaires.
 Par exemple, un don de 2000 € a un coût réel pour votre entreprise de 800 €.

AGISSEZ AVEC LA FONDATION ENTREPRENDRE, POUR PERMETTRE AU PLUS GRAND NOMBRE D'ENTREPRENDRE ! MERCI POUR VOTRE DON.



www.fondation-entreprendre.org